

<b>Mission 3 : le combat pour l'efficacité régionale</b>	<b>M3</b>
<b>Action 7 : des politiques régionales mieux évaluées et plus économes</b>	<b>A7</b>
<b>Transfert de propriété du lycée Rosa Parks de La Roche-sur-Yon</b>	

La Commission Permanente,

- VU** le Code général des collectivités territoriales,
- VU** l'article L 214-7 du Code de l'éducation,
- VU** la circulaire des ministères de l'intérieur et de l'aménagement du territoire et du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 17 novembre 2006,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération n° 8 du 24 septembre 2008 du Conseil municipal de la Ville de La Roche-sur-Yon,
- VU** la demande de régularisation du Recteur de la région académique des Pays de la Loire en date du 20 novembre 2017,
- VU** le projet d'acte administratif établi par les services de l'Etat opérant transfert de propriété du lycée Rosa Parks par la commune de la Roche-sur-Yon et l'Etat au profit de la Région des Pays de la Loire,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2021 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** La tenue de la commission Finances, ressources humaines, commande publique, affaires européennes, et relations extérieures

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE**

le transfert, à titre gratuit et de droit, au profit de la Région des Pays de la Loire, au titre de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, spécialement son article 79, de la propriété du lycée Rosa Parks, situé 29 boulevard Gaston Guitton à la Roche-sur-Yon (85) sur la parcelle cadastrée AW 327, y compris les servitudes attachées le cas échéant,

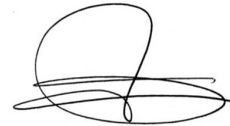
**APPROUVE**

l'acte de transfert de propriété présenté en annexe,

AUTORISE

la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents et notamment l'acte administratif relatif au transfert de propriété de l'Etat et de la Ville de la Roche-sur-Yon à la Région des Pays de la Loire du lycée Rosa Parks à la Roche-sur-Yon.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal line at the bottom.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

REÇU le 24/09/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs